

SEV N° 5

Le journal du Syndicat du personnel des transports



CFF

Les 568 millions, c'est nous!

▶ p. 2

ÉDITO de Giorgio Tuti

Plus pour vivre

▶ p. 10

Une économie de 1 fr.45 de l'heure par employé. Voilà le grignotage indécemment projeté par les CFF sur le dos des travailleurs et travailleuses qui touchent l'indemnité pour travaux salissants. Au total, cette mesure rapporterait 200 000 fr. aux CFF alors que son CEO refuse de baisser son salaire qui dépasse le million de francs...

Cette réalité contre laquelle le SEV se bat est d'une actualité brûlante à quelques jours des manifestations du 1er Mai placées sous le signe de la hausse du pouvoir d'achat. Les syndicats de l'Union syndicale suisse en font une priorité absolue. Les salaires réels des salarié-e-s ordinaires stagnent depuis deux ans tandis que ceux des managers ne font qu'augmenter.

Les salaires font du surplace et c'est encore plus vrai pour les femmes, car leurs revenus sont toujours à la traîne par rapport à ceux des hommes. Ce 1er Mai s'inscrit à quelques semaines de la grève féministe du 14 juin.

Cette lutte pour un meilleur pouvoir d'achat est à observer dans le contexte des attaques contre la protection des salaires mise à mal par l'accord-cadre négocié avec l'Union européenne. Les contrôles effectués dans les entreprises montrent en effet un taux d'infraction élevé. Nombre d'employeurs ne versent pas des salaires suisses malgré les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Ces mesures d'accompagnement doivent être renforcées et non pas affaiblies.

La bataille contre la baisse du pouvoir d'achat n'est évidemment pas que le fait de la stagnation des salaires mais aussi de la hausse continue des primes-maladie. Il faut donc limiter la charge des primes à 10 % du budget des ménages, comme le veut l'initiative pour l'allègement des primes soutenue par l'USS qui est encartée dans ce journal! Signe-la et fais-la signer!

Les retraité-e-s peinent à joindre les deux bouts. Les nouvelles rentes du 2e pilier n'ont cessé de baisser. Il est clairement temps d'augmenter les rentes AVS afin que la prochaine génération de retraité-e-s touche elle aussi des rentes décentes.

En ce 1er Mai, descendons donc, ensemble, dans la rue pour exiger une amélioration du pouvoir d'achat de la population.

RFFA

Le 19 mai, on vote sur la RFFA. Le comité laisse la liberté de vote.

4 et 8

Pierre-Yves Maillard

Le nouveau président de l'USS aborde le service public, la RFFA et la force du SEV.

5

Pétillante jeunesse

L'avenir du SEV? Sa jeunesse. Portrait de Mélissa Farine, 19 ans.

12

TPF en fusion

Après l'assemblée du 9 avril des TPF urbains qui a voté à l'unanimité, moins deux abstentions, pour la dissolution de leur section, celles du rail (unanimité moins une abstention) puis du secteur régional (unanimité) ont fait de même les 12 et 16 avril. Une assemblée de fusion aura donc lieu le 15 mai à la Grenette à Fribourg à 20h. Tous les membres concernés sont donc invités à cette assemblée constitutive. Le but : être plus fort ensemble suite à la réorganisation des TPF et du déménagement de l'entreprise à Givisiez.

Sous-traitance: lutte aux tl

Le SEV était très préoccupé par un projet d'externalisation de la hotline des tl (notre dernière édition). Suite à une rencontre le 9 avril entre le SEV et la direction des tl, celle-ci a donné sa garantie qu'il n'y aurait pas de suppression d'emplois aux tl. Comme annoncé dans son mail à la direction et répété lors de la séance, pour le SEV, l'externalisation ne doit être ni une option, ni un scénario. Son représentant a clairement fait savoir que le SEV combattra vigoureusement toute politique allant dans ce sens et surveille de très près ce dossier.

Sous-traitants TPG : de la reconnaissance!

Le 10 avril, les organisations syndicales ont rencontré le GEST, faitière patronale des sous-traitants TPG, pour un deuxième tour de négociation de la CCT. Les propositions du GEST étaient loin de satisfaire les chauffeurs avec une augmentation de 75 francs... sur 10 ans et un souhait d'augmenter les amplitudes à... 14 heures. Ceci est loin de répondre aux demandes des collègues qui, depuis des mois, pointent des amplitudes épuisantes et souhaitent une vraie reconnaissance qui passerait par une augmentation des salaires. La prochaine séance de négociation aura lieu le 6 mai. Le GEST doit faire ses calculs et revenir avec une proposition concrète et sérieuse. Sans cela, des mesures de lutte seront envisagées.

PAS DE PARTICIPATION AU BÉNÉFICE POUR LE BON PEUPLE DES CFF?

Faites ce que je dis, pas ce que je fais



Le personnel des CFF a déjà fait de nombreux efforts pour la caisse de pension et avait protesté lors de la conférence CCT du 15 avril 2015. Les CFF considèrent la garantie de déficit accordée lors des dernières négociations comme «cadeau» en faveur du personnel...

Markus Fischer
markus.fischer@sev-online.ch

568 millions de francs, c'est le bénéfice réalisé par les CFF en 2018. Un tel gain n'a été possible que grâce aux collaborateurs qui, en raison de leur engagement et au prix de charges supplémentaires dues aux programmes d'assainissement et à l'augmentation de la productivité, ont contribué à ce résultat. Et en guise de remerciement, ils devraient ne rien obtenir. Le chef du personnel prétend qu'ils ont déjà reçu leur part, ce qui n'est absolument pas vrai.

« Nos collaborateurs profitent bien entendu de ce bon résultat et de façon durable », affirme le chef RH Markus Jordi dans l'Intranet CFF. Le bon résultat annuel 2018 s'est déjà dessiné au dernier trimestre 2018 et la direction du groupe a alors « longuement discuté » de la façon dont les quatre parties prenantes, soit la clientèle, le propriétaire, les commanditaires et les collaborateurs, pourraient être prises en compte et de façon équilibrée. « Concernant le personnel, il était important pour nous de ne pas allumer un feu de paille et de ne pas simplement distribuer de l'argent. Cela n'a d'effet que sur le court terme et n'a rien à voir avec de la reconnaissance », explique M. Jordi. Pour cette raison, la direction du groupe a « défini » quatre mesures en faveur des collaborateurs. « Ce verbe n'a pas été choisi par hasard car ces quatre mesures avaient déjà été mises en place avant, indépendamment du résultat annuel » réplique Manuel Avallone, vice-président SEV. « Toutes les quatre n'ont rien à voir avec la participation aux bénéfices que nous demandons car les collaborateurs ne les ressentent pas directement. Et elles sont utiles à l'entreprise aussi. » Voici le détail des mesures commentées par Manuel Avallone.

SEV, le journal: Pourquoi est-il trompeur de présenter le versement de 10 millions de francs par les CFF au Fond de numérisation comme une participation aux bénéfices ?

Manuel Avallone: Le versement de 10 millions dans le fonds de numérisation avait été

promis par les CFF aux partenaires sociaux déjà dans le cadre des négociations CCT. Le développement et la compétence des collaborateurs font partie des obligations de chaque entreprise, soit former et faire évoluer ses collaborateurs de sorte qu'ils puissent maîtriser le virage numérique, ce qui est bien sûr aussi en faveur de l'employeur. Ce devoir est aussi valable pour chaque entreprise dans les années non performantes.

Comment est-on arrivé au versement par les CFF de 5,5 millions dans la fondation paritaire Valida (pour des mises à la retraite anticipée de collaborateurs faisant partie de groupes professionnels particulièrement exposés et avec des bas salaires)?

Ce versement a été mis en œuvre par le conseil de fondation déjà au 2e trimestre 2018, ceci sur recommandation du nouvel expert de la caisse de pension. Celui-ci avait en effet calculé que le capital de départ que les CFF avaient mis à disposition en 2015 pour la fondation était trop petit en raison d'estimations erronées (entre autres le nombre de retraites anticipées). Nous devons dire clairement que les CFF ont aussi un intérêt vital à la possibilité d'envoyer des collaborateurs en retraite anticipée. Car, premièrement, lors de réorganisations (et les CFF n'en sont pas avarés), des solutions socialement supportables peuvent être trouvées



«Faire participer les salariés à ce bénéfice serait un signe clair de reconnaissance.» (Photo: Jörg Matter)

MANUEL AVALLONE
Vice-président SEV

pour les collaborateurs âgés. Deuxièmement, les CFF épargnent des coûts de morbidité. De plus, les assurés Valida contribuent eux-mêmes au financement de la fondation avec un pour-cent prélevé sur le salaire.

Que dis-tu à propos des 5 millions des CFF pour le fonds amiante national ?

Vendre ces 5 millions de francs comme participation aux bénéfices est vraiment cynique car seules les victimes de l'amiante et leurs proches profitent de ce fonds. Les CFF ont traité trop longtemps l'amiante avec légèreté et aujourd'hui c'est la moindre des choses qu'ils peuvent faire que de s'excuser auprès des victimes et de leurs proches et de participer convenablement au dédommagement des victimes.

Qu'en est-il de la garantie des CFF de 116,5 millions pour la Caisse de pensions ?

Présenter cette garantie comme participation aux bénéfices est également incongrue. Car cet argent, les CFF ne doivent le payer que dans l'hypothèse où la CP entrerait en sous-couverture dans les cinq prochaines années et qu'elle devrait être assainie. Et les assurés devraient alors aussi participer à son assainissement et accepter par exemple une réduction du taux d'intérêt du capital-vieillesse. En outre, les collaborateurs renoncent à un jour de vacance et, jusqu'en 2020 à des mesures salariales générales. De plus, les syndicats ont accepté une augmentation du contingent des contrats selon le CO passant de 5% à 7,5%.

Cette garantie n'est-elle pas également sortie de son contexte ?

La garantie n'est qu'une mesure parmi d'autres sur laquelle les CFF et les syndicats se sont mis d'accord en février 2018, en vue d'amortir la diminution des rentes de 6,5% due à la baisse du taux de conversion. A cet effet, la CP a augmenté au 1er mars 2019 tous les avoirs de vieillesse de 2,5%, avec son propre capital. En tout, pour quelqu'un âgé aujourd'hui de 50 ans, les mesures convenues amortissent la baisse des rentes à environ 3%. Finalement, malgré la garantie CFF, la réduction du taux de conversion entraîne pour les collaborateurs une perte. Surtout qu'à partir de l'âge de 40 ans, ils doivent désormais payer des cotisations à la caisse de pensions de 1% plus élevées.

Finalement, ces quatre mesures de participation aux bénéfices tiennent-elles de la mauvaise foi ?

Les quatre prétendues mesures sont de la poudre aux yeux pour faire croire aux collaborateurs qu'ils ont déjà reçu leur part. Ces mesures n'ont rien à voir avec la participation aux bénéfices demandée par le personnel car le SEV veut qu'un tel geste se remarque dans le portemonnaie. Et la manière dont les collaborateurs pensent utiliser leur part ne doit pas être le souci du chef du personnel.

Si la direction du groupe trouve que des versements en argent ne sont que des « feux de paille » et qu'ils n'ont rien à voir avec une vraie reconnaissance et donc qu'une participation aux bénéfices n'a rien de durable, alors elle doit être conséquente et renoncer à ses bonus. Car encaisser des bonus et en même temps priver une grande partie des collaborateurs d'une part aux bénéfices, cela ne va pas – et c'est clairement une question de reconnaissance !

MANUEL AVALLONE répond

Salaires initiaux

La nouvelle CCT des CFF permet que les salaires initiaux des jeunes qui viennent de terminer un apprentissage soient inférieurs au salaire de base. Pourquoi cela ?

Le salaire initial est calculé sur la base du niveau des exigences de la fonction et de l'âge de la personne qui vient de terminer son apprentissage. Mais pour certaines catégories de professions, les salaires initiaux seraient beaucoup plus élevés que ce n'est l'usage sur le marché. C'est pourquoi les CFF ont le droit de verser des salaires inférieurs à la valeur de base pendant les deux premières années suivant la fin d'un apprentissage professionnel ou d'une première formation équivalente. Cette réglementation concerne avant tout les personnes titulaires d'un di-

plôme d'employé-e de commerce en transports publics que les CFF engagent pour un salaire inférieur de 10 % au salaire de base. Une comparaison croisée montre que ce salaire est tout à fait conforme aux pratiques sur le marché et comparable à ce que gagnent normalement les jeunes qui viennent d'obtenir un diplôme d'employé-e de commerce. Les étapes de l'alignement du salaire sur la valeur de base interviennent toujours le 1er mai et font l'objet d'un accord ferme conclu avec le salarié-e lors de son engagement. L'évolution du salaire doit être planifiée pour que la valeur de base soit atteinte au plus tard lors de la 3e négociation salariale suivant la fin de l'apprentissage professionnel.

Souhaitez-vous poser une question à Manuel ou à un autre membre de la direction? Ecrivez-nous à journal@sev-online.ch.

COMITÉ SEV

RFFA: liberté de vote

Vivian Bologna
vivian.bologna@sev-online.ch

Le comité du SEV a siégé le 12 avril dernier. Il a décidé de laisser la liberté de vote pour la votation du 19 mai prochain portant sur RFFA.

On le sait RFFA est un sujet un brin sensible au sein des syndicats de l'Union syndicale suisse qui a laissé la liberté de vote à ses membres. Au SEV, s'est aussi posée la question d'une recommandation propre ou du suivi du mot d'ordre de l'USS. Dans un vote relativement serré, le comité a décidé de ne pas donner de consigne de vote, histoire notamment de ne pas susciter de tensions internes. Néanmoins, RFFA fait l'objet d'articles dans cette édition (en page 4 et 8). Dans le 2e objet en votation le 19 mai, le comité SEV recommande le oui à la loi sur les armes,

comme l'USS.

Lors de cette séance de comité, la commission de gestion du SEV a présenté son rapport annuel. Son président Kurt Wüger n'a pas manqué de souligner le bon fonctionnement de notre organisation. En particulier il a tenu à mettre en évidence le bon travail dans les négociations CCT CFF où il a été possible de freiner les tentatives de démantèlement grâce à la mobilisation des membres. Il a aussi souligné le succès de la dernière journée de formation de la commission des femmes qui a réuni plus de 132 femmes sur le thème «Changement - numérisation - flexibilisation».

Fonds numérique des CFF: deux études lancées

Lors de la séance du comité, Giorgio Tuti a évoqué le fonds de numérisation des CFF. Celui-ci est présidé par le CEO des CFF Andreas

Meyer et le président du SEV en est le vice-président. Grâce au fonds de numérisation, deux études vont être réalisées. La première sera menée par l'EPF de Zurich et l'entreprise de conseil PwC. Elle doit livrer des informations sur la manière dont les professions changent aux CFF, les endroits où potentiellement des places de travail voient le jour ou disparaissent, et quelles compétences seront demandées à l'avenir.

Et le personnel dans tout ça?

Au cours du deuxième trimestre 2019, une deuxième étude sera lancée. Elle doit montrer par quelles mesures préventives il sera possible de réduire les répercussions négatives de la digitalisation sur le personnel, comment maintenir la capacité concurrentielle du personnel sur le marché du travail, et quelles options il peut y avoir pour les travailleuses et les travailleurs qui n'arrivent pas à suivre au vu des nouvelles exigences professionnelles.

Une autre étude est en préparation, qui se concentrera sur le flux croissant d'informations et de canaux résultant de la digitalisation et des réseaux sociaux. Les CFF et les partenaires sociaux attendent avant tout l'établissement de fondements valables pour structurer le monde du travail et les conditions-cadre de demain.

Pour le SEV, la participation du personnel à la transformation numérique est une nécessité, comme l'avait d'ailleurs décidé le Congrès 2017 en approuvant le texte d'orientation ad hoc. La présence des partenaires sociaux au fonds numérique des CFF est donc une chance.

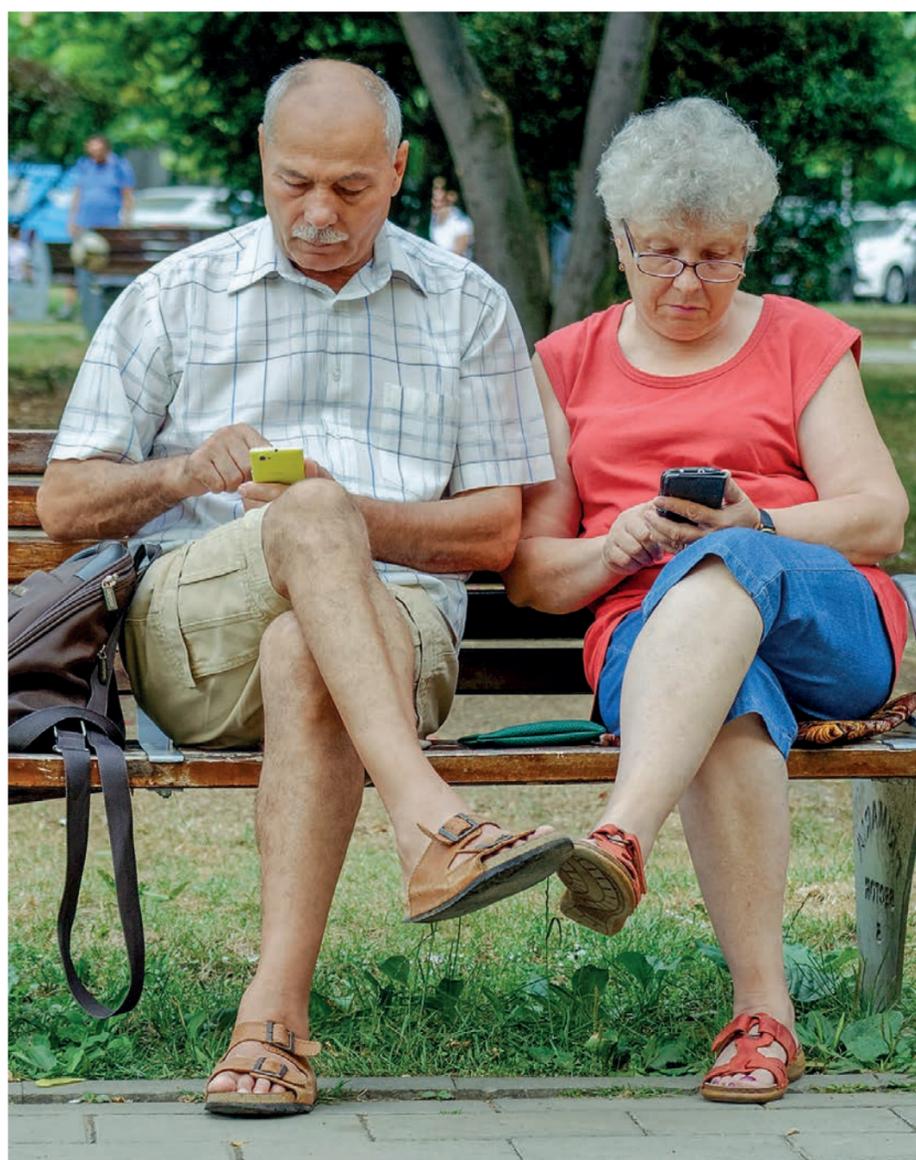
Le comité a abordé également le Congrès 2019 qui se tiendra le 4 juin prochain. Nous y reviendrons plus en détails dans notre édition du 15 mai.

Toujours 20% de rabais à Brenscino

Juste avant la séance du comité, c'est l'assemblée des délégué-e-s de la Coopérative des maisons de vacances qui a siégé pour se pencher sur le rapport de gestion et les comptes annuels 2018. Le chef des Finances Aroldo Cambi a rappelé que la coopérative qui a vendu l'hôtel Brenscino il y a quelques années à Reka est désormais une sorte de coquille vide dont le capital s'élève encore à quelque 540 000 fr. L'affectation de cette somme n'a pas encore été décidée. Par contre, Aroldo Cambi a rappelé que les membres du SEV bénéficient toujours d'un rabais de 20% sur l'offre hôtelière à Brenscino. Il n'est pas inutile de rappeler que les membres profitent de rabais substantiels pour leurs vacances.



<https://sev-online.ch/fr/adhesion/prestations/ferien/> et [//fsg-ferien.ch/](https://fsg-ferien.ch/)



Le financement de l'AVS et la digitalisation au centre de la séance du comité.



Les employées de la Ville de Genève peuvent participer à la Grève des femmes du 14 juin sans subir de retenue salariale. Il n'y aura pas de service minimum (sauf pour des questions de sécurité) pour que la population se rende compte de l'importance des femmes dans le monde du travail.

L'avocate spécialisée en droit du travail Sandra Gerber affirme dans *Le Matin Dimanche* que la grève des femmes serait illégale car un débrayage doit se rapporter directement aux relations de travail entre un employeur et ses employés et non pas à des motifs politiques. Les employé-e-s qui participeraient à la grève des femmes sans avoir demandé un congé risquent un avertissement pour une absence injustifiée, voire un abandon de poste. Un licenciement immédiat serait toutefois disproportionné selon elle.

TRANSPORT VOYAGEURS

Modifier la loi?

Markus Fischer La numérisation permet de combiner différents moyens de transport. C'est pourquoi le Conseil fédéral veut modifier la loi sur le transport de voyageurs (LTV) et a procédé à une consultation. Dans sa réponse, le SEV a critiqué le fait qu'il s'agissait de garantir unilatéralement à des entreprises privées un libre accès aux systèmes de distribution des prestataires de TP afin qu'elles puissent ensuite vendre des billets de transport à des prix librement fixés par elles. «C'est une menace pour les fondements même du service public, car cela anéantirait les offres existantes des TP dont les prix sont réglementés», met en garde le SEV. Il refuse que ces prestataires puissent librement fixer les prix de leurs billets de TP. Flixbus a montré comment un monopole peut en résulter.

VOTATION DU 19 MAI

RFFA: un objet des plus complexes

Vivian Bologna
Markus Fischer

Le comité du SEV a décidé le 12 avril de suivre la liberté de vote donné par l'USS dans le dossier de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) soumise au vote populaire le 19 mai. Voici les principaux éléments du projet et les arguments de chaque bord.

Au cœur de la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) que le Parlement a adoptée le 28 septembre dernier, on trouve la suppression des privilèges fiscaux (surtout les cantonaux) pour les entreprises internationales, privilèges critiqués par l'UE et l'OCDE qui menacent la Suisse de sanctions. Ces entreprises devront à l'avenir payer beaucoup plus d'impôts sur le bénéfice, par exemple dans les cantons de Bâle et de Genève la hausse sera de taille. Ceci pourrait les inciter à s'en aller. Ce qui serait douloureux aussi pour la Confédération étant donné que ces entreprises versent aujourd'hui 5 milliards de francs chaque année dans le cadre de l'impôt fédéral

direct. Pour cette raison, le projet de RFFA prévoit de nouveaux privilèges fiscaux acceptés sur le plan international:

- Grâce au système de la patent box, une partie des bénéfices provenant d'inventions pourra être soumise à une imposition cantonale réduite.
- Les cantons auront la possibilité de prévoir une déduction supplémentaire de 50 % au maximum pour les dépenses de recherche et développement (en Suisse).
- Des allègements seront également possibles en ce qui concerne l'imposition du capital et les réserves cachées.
- Dans les cantons avec des impôts élevés (probablement seulement ZH), on pourra appliquer un taux d'intérêt notional au capital propre. Un «impôt sur le bénéfice après déduction de l'intérêt» était prévu au niveau fédéral par la réforme de l'imposition des entreprises (RIE) III qui a été rejetée en février 2017 par 59,1% des voix. Le projet de RFFA ne le prévoit plus. En comparaison avec RIE III et avec la situation actuelle, la RFFA apporte d'autres améliorations selon l'USS:
 - Les actionnaires devront verser un impôt

sur leurs dividendes à 70% au lieu de 60% au niveau de la Confédération (ce qui lui amènera environ 80 millions supplémentaires) et à 50% au moins au niveau cantonal.

• Les entreprises pourront utiliser les réserves issues du capital sans qu'elles soient imposées seulement si elles produisent des dividendes imposables d'un montant équivalent. Ainsi leurs impôts augmenteront de 90 millions environ.

En outre, les cantons recevront de la Confédération quelque 1,1 milliard par année issu de leur part sur le produit de l'impôt fédéral direct qui passe de 17 à 21,2 %. Ils pourront utiliser cet argent pour abaisser l'impôt ordinaire sur le bénéfice par exemple. Mais ils devront aussi dédommager les communes des répercussions du projet RFFA.

2 milliards pour l'AVS

Avec le projet RFFA, environ 700 millions de rentrées fiscales par année échapperont à la Confédération, s'y ajouteront environ 1,3 milliard pour les cantons, selon application. En tant que compensation sociale, l'AVS recevra 2 milliards de francs de recettes supplémentaires par année : 600 millions venant des employeurs et 600 millions des employés (0,15% de hausse des cotisations pour chacun d'eux), ainsi que 800 millions des contributions fédérales (le pour-cent de TVA introduit en 1999 étant octroyé à 100% pour l'AVS au lieu de 83%). La Confédération pourra se permettre une telle dépense puisqu'elle prévoit durant les années à venir des excédents structurels de 400 millions par année.

Que disent les partisans et les opposants?

Dans le camp des partisans au projet, qu'il soient de droite, du centre ou de gauche, l'argumentaire ce sont les 2 milliards de compensation qui iront dans les caisses de l'AVS. L'augmentation du nombre de retraité-e-s ces 20 dernières années nécessite une hausse de financement.

L'autre argument en faveur de RFFA, c'est la suppression des privilèges fiscaux pour les entreprises actives sur le plan international. Avec RFFA, les multinationales seront imposées de la même manière que les PME suisses.

Pour certains partisans, dont le Parti socialiste, «le rejet de RFFA pourrait entraîner l'augmentation de l'âge de la retraite et une concurrence fiscale chaotique entre les cantons. La partie fiscale du projet de loi actuel présente des améliorations significatives tant par rapport à la situation actuelle que par rapport à la RIE III, rejetée par le peuple en février 2017. Ces améliorations sont notamment l'augmentation de l'imposition des dividendes, la restriction du principe de l'apport en capital ou la limitation stricte de l'allègement de l'impôt sur les bénéfices.»

Du côté des opposants, on voit évidemment

les choses différemment. Une partie d'entre eux estime qu'on ne peut mélanger deux objets qui n'ont rien à voir l'un envers l'autre.

Pour le comité référendaire, où l'on trouve les Verts et le SSP notamment, «RFFA ne fait que continuer à attiser le dumping fiscal intercantonal et international et ne permet donc en aucun cas de sortir de l'impasse», d'après Regula Rytz, présidente des écologistes. Katharina Prelicz, présidente du SSP estime que «la RFFA ne profiterait qu'aux grands actionnaires des entreprises les plus rentables et se traduirait par des coupes massives au détriment des soins dans les hôpitaux, de la prise en charge des personnes âgées.»

Pour Agostino Soldini, secrétaire central du SSP, «parler de «compensation sociale», en référence au financement supplémentaire pour l'AVS, est un abus de langage, si ce n'est une tromperie: les retraités, actuels et futurs, ne toucheront pas un franc de plus. Or, dans un pays riche comme la Suisse, des centaines de milliers de retraités doivent compter chaque sou pour arriver à la fin du mois.»

100 **sev** JAHRE ANS ANNI



«Dry Bag» du centenaire SEV

Pour ses 100 ans, le SEV produit un «Dry Bag» de 19 litres étanche au prix de 20 fr. (frais de port exclus).

Pour le commander, remplis le talon ci-dessous ou rends-toi sur notre site internet sev-online.ch/shop

Délai de livraison 4 à 5 semaines.

Talon de commande :

Je commande ... exemplaire(s) du «Dry Bag» du centenaire SEV au prix spécial pour membres SEV de CHF 20.00 plus les frais de port.

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Merci d'envoyer le talon de commande à :

SEV secrétariat central, Shop, Steinerstrasse 35, Case postale 1008, 3000 Berne 6

WANTED

*Pour notre journal du 31 mai,
nous cherchons un couple.
Mais pas n'importe quel couple !*

**Vous vous êtes rencontrés grâce
aux activités du SEV ?
Ou grâce aux annonces de rencontres
publiées à l'époque dans le Cheminot ?**

Alors vous correspondez au profil.

**Si vous êtes intéressés à une publication
de votre histoire (photos et textes),
alors écrivez-nous à media@sev-online.ch
jusqu'au 5 mai 2019.**

INTERVIEW DU FUTUR PRÉSIDENT DE L'USS

Pierre-Yves Maillard, défenseur du service public

syndicom Magazine / Le journal du SEV

Pierre-Yves Maillard présidera l'Union syndicale suisse dès le 6 mai prochain. Pour lui, le combat de l'égalité salariale passe «par un vrai contrôle public». Or ce sont justement les emplois féminins de service aux personnes âgées ou handicapées, précaires, peu qualifiés et appelés à se multiplier, qui forment le défi syndical des 20 prochaines années. En tant que réseau bien développé de service public à la population, les transports publics trouveraient, là aussi, un nouveau rôle à jouer.

On te connaît comme un socialiste particulièrement attaché au service public, qui a lutté contre son démantèlement. Quelle est ta réaction alors que chaque jour voit disparaître un guichet de gare ou un office postal ?

Pierre-Yves Maillard : C'est hélas la confirmation des analyses qu'on était quelques-uns à avoir fait au début de ce processus dans les années 90. Avant le référendum gagnant contre la libéralisation du secteur électrique en 2002, j'étais des rares qui avaient essayé de combattre la libéralisation du marché postal et des télécoms en 1996, cette fois hélas sans succès et sans soutien au stade de la récolte de signatures.

A l'époque, la notion de service public confié à une entreprise publique intégrée en situation de monopole a été décrite comme dépassée et un travail de sappe idéologique a fait pénétrer cette idée dans toutes les têtes, y compris à gauche et dans les syndicats. Il faut bien dire que le développement de l'intégration européenne par la libéralisation des marchés a

beaucoup contribué à cette tendance. Pour bien lutter, il faudra donc commencer par se libérer de cette emprise idéologique et oser dire non à toute nouvelle évolution législative qui irait dans ce sens, même si elle est présentée comme un pas vers l'intégration européenne. Nous aurons le soutien du personnel, mais aussi de la population.

Menace de libéralisation du rail, concurrence de FlixBus, augmentation du recours aux intérimaires, navettes autonomes et trains sans conducteurs: les défis ne manquent pas pour le personnel du transport. Ton analyse ?

D'abord, il faut dire, malgré les difficultés, qu'on a plutôt mieux défendu le secteur des transports publics que d'autres services publics fédéraux et surtout mieux que dans la plupart des pays européens. Les CFF restent par exemple une entreprise intégrée, qui affiche des performances exemplaires en comparaison internationale. Et le SEV reste fort et capable de bien défendre les conditions de travail.

Il est clair que le travail d'érosion des acquis du personnel et du service public continue au niveau des entreprises dont la haute hiérarchie est poussée par des incitatifs de rémunération qui la stimulent dans ce sens. Mais les choses bougent. L'affaire CarPostal a montré le vrai visage de cette politique et il n'est pas reluisant. La presse est désormais plus attentive et la population est choquée et perd confiance. Le personnel est le dernier pilier qui inspire confiance et qui bénéficie d'un fort soutien populaire. Les syndicats pourront s'appuyer sur cette réalité pour durcir le ton quand ce sera nécessaire.

L'USS veut que les mesures d'accompagnement ne soient pas soumises à l'accord-cadre Suisse/UE. Mais entend-elle les travailleurs qui ne veulent plus de la libre circulation ?

La libre circulation des personnes a eu des effets positifs comme l'abolition du statut inique de saisonnier qui, lui aussi, faisait pression sur les salaires. Mais il faut admettre qu'élargir le bassin de recrutement accroît la concurrence sur le marché du travail et fait pression sur les salaires. Les mesures d'accompagnement ont un effet sur les bas salaires, sur le socle de base, pour autant qu'il y ait des contrôles et on sait que les contrôles ne se font pas partout. Mais le dumping peut se jouer à tous les niveaux de l'échelle salariale, même chez les ingénieurs, sans qu'il y ait de sous-enchère abusive. Les gens vivent fortement cette concurrence, cette pression. Ce qui ne va pas est que l'on veut affaiblir un dispositif déjà incomplet et mal appliqué en faisant du droit du travail et des garde-fous prévus des obstacles au commerce ! En s'opposant à une protection des salaires efficace, l'UE pousse la logique néolibérale toujours plus loin et elle se coupe des peuples qui la composent.

Si l'accord-cadre entre la Suisse et l'Union européenne devait être approuvé, les aides d'Etat seraient interdites ou fortement restreintes en Suisse. Quelles seraient les conséquences pour les services publics et ceux du transport en particulier ?

Le traitement des aides d'Etat dans cet accord-cadre m'est immédiatement apparu comme un problème fondamental, avec naturellement celle de la protection des mesures d'accompagnement. Je suis heureux de voir que

cette analyse se renforce, notamment dans les cantons. Cela fait donc une raison de plus pour refuser cet accord.

Mais il faut être très clair. L'UE imposera sa vision restrictive du rôle de l'Etat pour les domaines où la Suisse demande un accès au marché européen. Il est clair que si la Poste, les CFF, les compagnies électriques ou les Banques cantonales veulent partir à l'aventure et conquérir des parts de marchés en Europe, la question des protections qu'elles ont en Suisse sera posée. La pression vient donc aussi de ces entreprises qui veulent jouer dans la cour des grands et abandonner leur identité d'entreprise de service public tournées vers les besoins de notre population.

En l'emportant face à Barbara Gysi, tu t'es dit prêt à t'engager pour la cause des femmes. Comment ?

La nouvelle loi sur l'égalité est déjà un pas en avant, mais elle n'instaure pas un vrai contrôle public du principe constitutionnel du droit à un salaire égal pour un travail égal. Il y a une lacune évidente dans cette LEG: le fardeau de son application repose sur la victime qui doit agir contre son employeur. J'ai bien connu Malika, la première femme qui a gagné son combat pour l'égalité des rémunérations, mais elle a perdu son job. S'il y a un dispositif de protection contre les discriminations, il devrait y avoir un mécanisme public contrôlant l'application de la loi. Il faut exiger des inspections. Face à un parlement qui ne bronche pas, j'espère que la grève des femmes, ou une initiative, fera bouger les choses. Il faudra profiter de l'élan de la grève des femmes pour obtenir des avancées concrètes.

Comment augmenter la part de femmes syndiquées ?

L'implantation syndicale a une dimension historique qui la rend plus facile au sein d'anciennes régies fédérales restées des bastions syndicaux. Cette présence syndicale doit être préservée, mais il faut garder une marge de manœuvre pour prospecter de nouveaux secteurs. C'est la force de l'USS que d'être une plate-forme où l'on peut décider de mutualiser les ressources pour agir dans de nouveaux domaines. L'un des plus grands défis syndicaux des 20 prochaines années est celui des services à la personne. Cent mille emplois devront être créés dans les soins à domicile ou les homes, un secteur peu syndiqué, avec des emplois féminins souvent précarisés, peu qualifiés et des conditions de travail très dures. Si une mutualisation des ressources peut se faire sur une base consensuelle, nous pourrions avoir un impact très important.

La position des syndicats n'est pas claire envers le nouveau projet fiscal fédéral. Cela est-il dû à un manque de débat avec la base ?

Il est vrai que sur ce dossier, le temps du débat à l'USS a été insuffisant. On ne peut à mon avis pas refuser le transfert de 2 milliards de francs à l'AVS et de 1 milliard de francs aux cantons, comme part de l'impôt fédéral direct. Si on y ajoute l'abolition des statuts spéciaux, ce que l'on doit voter est meilleur que ce qui existe. La baisse du taux d'imposition sera un choix des cantons. On peut très bien accepter l'un et refuser l'autre si un canton va trop loin ou refuse de négocier.

Que reste-t-il de l'ancien étudiant en philosophie dans le président de l'USS ?

Ces études ont formé mon esprit critique. Mais il faut aussi dominer cet esprit critique pour être dans l'action.

Bio Express

Pierre-Yves Maillard est né le 16 mars 1968 à Lausanne. Marié, 2 enfants.

Licencié en lettres à l'Université de Lausanne (Philosophie, français et histoire) en 1992

Professeur de français, histoire et géographie
Conseiller communal à Lausanne de 1990 à 1998, député au Grand Conseil vaudois de 1998 à 2000 et Conseiller national de 1999 à 2004.

Secrétaire régional de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH) Vaud Fribourg de 2000 à 2004

Président du Parti socialiste vaudois de 2000 à 2004

Vice-président du Parti socialiste suisse de 2004 à mars 2008

Conseiller d'Etat Vaudois et chef du département de la santé et de l'action sociale (DSAS) de 2004 à début mai 2019

Président de l'USS depuis le 6 mai 2019



Pour Pierre-Yves Maillard, le SEV reste fort et capable de bien défendre les conditions de travail du personnel des entreprises de transport public.



Au CEG, Jean-Pierre Etique et Tony Mainolfi expliquent les avantages d'une adhésion au SEV.



Au SEV, le pouvoir de décision des membres est bien réel.



Un membre de plus aux ateliers de Bienne.

LE SEV SUR LE TERRAIN

A l'écoute du personnel CFF



Fier de notre journal !



Eric Roset a immortalisé les symboles du travail au CEG.



A Bellinzona, on a partagé un repas.

▶ D'autres photos sur notre page FB verkehrsgewerkschaft

ANGLE DROIT

Un avocat de la première heure grâce au SEV



Par l'équipe de la protection juridique
media@sev-online.ch

Le chauffeur de bus Martin effectue la dernière course du jour à une heure tardive. Peu avant le terminus et donc aussi peu avant l'arrêt du travail, il lui

semble qu'un chat veut sauter devant son bus. Martin freine à fond, une dame âgée tombe durement sur le sol du bus et se blesse. Après les premiers soins des ambulanciers le transport dans un hôpital proche, la police interroge Martin. Il est assez tendu et fatigué car la veille au soir il a eu une crise migraineuse qui a aussi perturbé sa nuit de sommeil. La police veut l'in-

terroger et savoir si vraiment il y avait eu un chat ou si, en raison de son état, Martin se l'était seulement imaginé.

Martin se souvient alors de la « carte d'urgence » qu'il a récemment reçue du SEV et fait valoir son droit à un avocat de la 1ère heure.

Le droit à une défense de la première heure vient du Code de procédure pénale (CPP). L'article 159 stipu-

le d'une part que lors d'une audition menée par la police, le prévenu a droit à ce que son défenseur soit présent dès le premier interrogatoire et puisse poser des questions. Dans l'ancienne législation de nombreux cantons, ce droit n'était accordé qu'au moment de la comparution devant le ministère public.

D'autre part, lorsqu'un prévenu fait l'objet d'une arrestation provisoire, il a le droit de communiquer librement avec son défenseur dès le début de l'audition menée par la police.

La carte d'urgence SEV

Si un membre SEV risque une poursuite pénale à la suite d'un accident au travail en-dehors des heures de bureau, il peut faire appel à un « avocat dit de la 1ère heure ». Cela s'applique aussi en cas d'accident sur le chemin du travail lorsqu'il y a de gros dommages corporels ou matériels.

Lors d'un événement survenant durant les heures de bureau, il faut immédiatement prendre contact téléphonique avec le SEV. Le membre concerné reçoit alors un consentement oral comme quoi la police peut

convoquer un avocat de service. En-dehors des heures de bureau, un avocat de service peut être exigé sans autorisation préalable du SEV, mais ce dernier doit en être informé le plus rapidement possible. La carte d'urgence peut être remise à l'avocat en précisant qu'il doit prendre contact au plus vite avec le SEV afin de régler avec lui la marche à suivre.

Après quoi, dans tous les cas, le membre doit faire parvenir au SEV une demande d'assistance judiciaire.

Cette prestation du SEV est applicable surtout aux collègues qui effectuent des heures de travail irrégulières ou en équipe hors des heures de bureau.

Dans le cas de Martin, il s'est finalement avéré que le freinage d'urgence a effectivement sauvé la vie d'un chat. Après une brève interruption, Martin a pu reprendre son travail. Quant à la femme blessée, elle a pu quitter l'hôpital le jour suivant.

Plus d'infos sur la protection juridique sur www.sev-online.ch/rs-fr

PARLEMENT EUROPÉEN

Salaires plus élevés pour les chauffeurs

Fairlog

Les syndicats ont remporté une victoire d'étape importante au sein du Parlement européen.

Le Parlement européen souhaite fixer des limites à l'exploitation des chauffeurs routiers dans l'UE. Jeudi 4 avril à Bruxelles, le Parlement a ouvert la voie à des salaires plus élevés pour les chauffeurs de transports internationaux. Les députés souhaitent que les chauffeurs des transports internationaux dans le pays de chargement et de déchargement reçoivent le même salaire que les chauffeurs locaux, quel que soit leur lieu de travail. Jusqu'à présent, seul le principe du pays d'origine s'appliquait au transport transfrontalier.

«Pour la protection des salaires en Suisse, la décision du Parlement européen est une bonne nouvelle car elle renforce la protection des salaires dans toute l'Europe», souligne Giorgio Tuti, président du SEV. A l'avenir, les chauffeurs de poids lourds seront également soumis à la règle selon laquelle, dans le pays de chargement et de déchargement, le lieu d'exécution sera déterminant pour le niveau des salaires. Jusqu'à présent, le seul facteur déterminant pour le niveau de salaire était le pays dans lequel une personne est employée. Cela conduit à un dumping salarial extrême, en particulier en Europe de l'Est.

Si les chauffeurs chargent ou déchargent en Allemagne, par exemple, ils doivent recevoir le salaire minimum allemand aussi pour les transports internationaux et le cabotage. S'ils ne font que

traverser le pays, ils continuent de recevoir leur salaire de leur pays d'origine. Afin d'appliquer la nouvelle règle, les États membres de l'UE doivent exiger des entreprises de transport qu'elles utilisent des tachygraphes numériques au plus tard cinq ans après l'entrée en vigueur du paquet Mobilité et quelque dix ans plus tôt que prévu.

Le dumping salarial est courant

Le Parlement européen a également adopté des règles plus strictes dans le domaine du cabotage. Concernant le temps de conduite et de repos, la Fédération européenne des travailleurs des transports ETF a obtenu une vraie victoire. Cela se traduit par le fait que les conducteurs doivent pouvoir rentrer chez eux au plus tard au bout de quatre semaines. Les syndicats membres de l'ETF avaient depuis des années relevé de nombreux cas d'abus et de dumping salarial. Des chauffeurs de camions d'Europe de l'Est, en particulier, sont souvent sur la route depuis des mois sans interruption dans des conditions indignes.

La pression syndicale porte ses fruits : les députés ont interdit les entreprises de boîtes aux lettres qui embauchent des chauffeurs pour des salaires très bas en Europe de l'Est et les exploitent ensuite en Europe de l'Ouest. «Au moins les pires pratiques seront interdites. Mais il reste encore un long chemin à parcourir avant que les conditions de travail et de vie de nombreux conducteurs ne progressent réellement», affirme Roman Künzler, responsable de la branche Transport et logistique

d'Unia et délégué chez l'ETF.

Une CCT généralement contraignante et des contrôles systématiques sont nécessaires pour garantir la protection des salaires en Suisse, y compris pour les conducteurs détachés. «Une autre condition préalable est que les employeurs respectent l'interdiction du cabotage», demande le président du SEV et de la section des Chemins de fer de l'ETF. «Aujourd'hui, elle est systématiquement minée par de nombreux employeurs.»

Mais aussi l'interdiction de circuler de nuit et le dimanche, ancrée dans l'ordonnance sur les chauffeurs (OTR 1), est également contournée par un grand nombre d'employeurs : de plus en plus d'entreprises de transport et de messagerie utilisent des véhicules dont le poids est inférieur à la limite de 3,5 tonnes. Seuls les conducteurs de camions de plus de 3,5 tonnes sont soumis à l'ordonnance sur les chauffeurs. Pour les véhicules de transport plus légers, il n'y a cependant pas de règles concernant les temps de conduite et de repos.

Le Parlement européen a maintenant réagi : il abaisse la limite à 2,4 tonnes. Cela signifie que les conducteurs de petits camions et de grandes camionnettes de livraison sont désormais également couverts par la réglementation sur les temps de conduite et de repos. Cela vaut pour toute l'Europe, y compris la Suisse. «FAIRLOG demande donc au Conseil fédéral d'inclure la nouvelle limite de 2,4 tonnes dans l'ordonnance sur les chauffeurs», dit Roman Künzler. «Avec leur succès au Parlement européen, les syndicats européens ont fait les premiers pas dans la lutte contre le dumping salarial dans le secteur du transport et de la logistique. Aujourd'hui, une mise en œuvre rapide et rigoureuse doit produire rapidement des résultats», souligne Giorgio Tuti, le président du SEV.

Le Conseil fédéral est sous pression. Dans le cadre du paquet Mobilité, le Parlement européen a décidé que les États membres devraient intégrer les lois sur le détachement dans les accords bilatéraux avec les pays tiers si leurs entreprises sont admises à participer au marché intérieur européen. Dès que le Conseil des ministres de l'UE mettra en œuvre les décisions du Parlement européen, la Suisse devra faire de même.



IMPRESSUM

SEV – le journal du Syndicat du personnel des transports paraît toutes les deux semaines.

ISSN 2624-7828

Tirage: 10 211 ex. (total 40 995 ex.), certifié REMP au 20.10.2017

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Vivian Bologna (rédacteur en chef), Chantal Fischer, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pascal Fiscalini, Elisa Lanthaler, Anita Merz, Patrizia Pellandini Minotti, Yves Sancey, Tiemo Wydler

Adresse de la rédaction: Journal SEV, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; journal@sev-online.ch; 031 357 57 57

Abonnements et changements

d'adresse: info@sev-online.ch, 031 357 57 57.

Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.-

Announces: Fachmedien, Zürichsee Werbe AG, Laubisrütli 44, 8712 Stäfa; téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00;

SEVzeitung@fachmedien.ch,

www.fachmedien.ch

Pré-presses: AZ Verlagsservice AG, Aarau; www.chmedia.ch

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, Neumattstrasse 1, 5001 Aarau, www.mittellandzeitungsdruck.ch

Le prochain journal paraîtra le 16 mai 2019.

Le délai pour les annonces est fixé au lundi 6 mai à midi et celui de l'agenda au jeudi 9 mai à 10h.

**COURRIER DES
LECTEURS-TRICES**

Oui à la RFFA – Oui à l'AVS!



**Roland Schwager,
président central PV**

Le 19 mai, le peuple suisse va voter sur le projet RFFA qui lie la réforme de l'imposition des entreprises à l'AVS. Ce projet est combattu par divers milieux, aussi de gauche. L'imposition des entreprises peut légitimement diviser mais ce lien entre deux thèmes urgents de la politique suisse est important pour l'évolution de l'AVS dont la situation financière est difficile. Les 2 mia de francs qui lui seraient alloués chaque année amélioreraient sensiblement sa situation sur le moyen terme. Et cela est absolument indispensable.

Si ce projet échoue dans les urnes, nous aurons très certainement droit à un nouveau projet AVS truffé de mesures d'assainissement, de restrictions et sans doute aussi de réductions de prestations, ce qui nous éloignerait encore plus d'une retraite décennie telle que nous la garantit la Constitution. Venant d'un autre front, Josef Bachmann attaque en plus les rentes actuelles de la caisse de pension avec une initiative populaire ; il souhaite les rendre flexibles ce qui concrètement veut dire les ramener vers le bas. Notre prévoyance vieillesse éprouvée des deux piliers est donc mise à la rude épreuve de vents contraires. Défendons-nous avec véhémence contre cette fronde !

Jusqu'à présent, la force de la démocratie suisse a toujours été de se battre au cours de formation d'opinions pour finalement arriver à trouver des compromis. Aujourd'hui, il semble qu'une nouvelle mode est de persister dans des positions extrêmes irréalistes. Cela ne fait pas progresser le pays et n'aide personne.

Même si pour cet objet le comité SEV, en partant d'une considération erronée et pour une raison incompréhensible, a décidé la liberté de vote, je vous recommande de déposer un Oui vigoureux dans les urnes en faveur de l'AVS. Car elle le mérite.

PV FRIBOURG

A l'heure du printemps

Jean-Louis Scherz L'assemblée de printemps de la section PV Fribourg se déroule le 18 mars sous la présidence de Daniel Trolliet, en présence de 57 membres à l'Hôtel Grand-Places à Fribourg. Le PV de l'assemblée du 22 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Dans les mutations, 10 collègues sont décedés depuis la dernière assemblée de novembre. En contre-partie, quatre nouveaux membres sont venus grossir les rangs, ainsi que deux membres provenant d'une autre section tandis que nous déplorons la démissions de quatre membres. L'effectif de la section se monte à 305 membres.

Les visiteuses aux malades, représentées par Thérèse Ribotel, ont effectué 17 visites de membres au cours de 2018. Côté finances, le caissier, Charles Savary, annonce un déficit de 670 fr.30 à fin 2018. L'exercice écoulé comprend un déficit structurel dû à une baisse des fonds de placement, dans un contexte financier défavorable.

Le président sortant, Jean-Pierre Neuhaus, présente son dernier rapport. Il y décrit la situation politique internationale, pas brillante. La nouvelle CCT est aussi citée. En 2019, le SEV et la PV fêteront leur 100e anniversaire. Après neuf ans passés à la tête de la section, Jean-Pierre Neuhaus a transmis le flambeau à Daniel Trolliet élu lors de la dernière assemblée.

Le collègue Jacques Zulauff, secrétaire pendant neuf années a souhaité quitter cette

fonction. Il est remplacé par Jean-Louis Scherz, élu par acclamation. Il appartient à Jean-Paul Hadorn de retracer et remercier Jacques Zulauff pour son travail fidèle.

Chargés d'organiser la sortie de printemps, Joël Terrapon et Eric Pont prient de noter le 22 mai: visite des eaux minérales à Henniez à 9h30, avec repas à Payerne (voir en page 10).

Jean-Michel Gendre annonce la course du 18 juin 2019 à destination des « Trois Jura » à destination de la région du Doubs. Le prix de la sortie est fixé à CHF 75.- tout compris, sauf boissons. Les inscriptions sont à faire parvenir à Jean-Michel Gendre jusqu'au 10 juin. La traditionnelle soupe de chalet aura lieu le mercredi 4 septembre au Chalet du Grand Prary, commune de Marsens. Elle est organisée par Maurice Kolly qui se recommande que quelques membres lui donne un coup de main.

Pour marquer le centième anniversaire du SEV, un bus itinérant fera arrêt à Fribourg le 9 octobre prochain, Place Python. Jean-Michel Gendre demande à quelques membres de venir y faire l'accueil du public.

Le président déplore une attaque dans les journaux alémaniques contre les FVP, reprise en brève dans les journaux de Suisse romande.

L'assemblée se termine par un exposé présenté par M. Salvatore Sperti sur la caisse de retraite CFF, situation actuelle et perspectives.

Bize Yvonne; 1922; veuve de René, Yverdon-les-Bains, PV Vaud.

Hennard Raymond; 1933; , Lausanne, VPT TL.

Oppliger Ruth; 1928; veuve de Hans, Brügg BE, PV Biel-Bienne.

Oswald Nelly; 1923; veuve de Gilbert, La Chaux-de-Fonds, PV Neuchâtel.

Rose Maurice; 1934; ouvrier spécialiste, Yverdon-les-Bains, PV Vaud.

Rouiller Albert, 1958, chef monteur, Autavaux, PV Fribourg

Trombert Michel; 1959; St-Maurice, AS Ouest.

Zosso Lydia; 1920; veuve de Romain, Arbaz, PV Valais.

DÉCÈS

RÉSULTAT ANNUEL BLS

Réduction de la flotte: et le personnel dans tout ça?

SEV Le BLS a communiqué le 16 avril son résultat 2018 qui affiche un bénéfice dans les quatre unités d'affaires. Les collaboratrices et collaborateurs ont amplement contribué à ce résultat positif. Le BLS cependant ne les remercie pas, et ce n'est pas la première fois! Par contre, le BLS veut continuer les suppressions de personnel, cette fois sur les bateaux.

En 2018, le BLS a transporté beaucoup plus de passagers et de marchandises. Dans ses quatre domaines principaux Marchandises, Infrastructure, Voyageurs et Immobilier, l'entreprise affiche un résultat positif, qui est toutefois quelque peu terni par la compensation de la fluctuation des taux d'intérêts courus et la correction des valeurs dans le domaine de la navigation. A cause de cela, le BLS accuse en 2018 un résultat du groupe négatif de -12,6 millions de francs.

Reconnaissance envers le personnel

Le BLS doit son succès avant tout à son personnel. Mais l'entreprise ne juge pas utile de remercier son personnel pour son engagement durant l'année écoulée. Bien au contraire: des suppressions sont encore prévues dans le cadre des mesures d'économie. C'est ce que communique le BLS avec son résultat annuel: dans le domaine de la navigation, elle annonce un paquet supplémentaire faisant partie de «Best Way». La flotte sera réduite, donc aussi le personnel cela va de soi. En outre le BLS laisse vaguement entendre qu'une externalisation de la navigation vers une filiale pourrait représenter une option. Pour le SEV, une chose est d'ores et déjà claire: une éventuelle détérioration des conditions de travail n'entre pas en ligne de compte!

De manière générale, le SEV n'accepte pas les licenciements pour des raisons économiques, il enjoint le BLS de proposer au personnel concerné des solutions dans l'entreprise.

PV JURA

La grogne envers les CFF

Pierre Ackermann Nos membres ne sont pas contents, c'est la réalité du terrain: suppression des Rail Chèques de 100 fr. augmentation du prix des cartes journalières, taxation des AG. Autre problème: la démission des actifs lors du transfert à la PV. C'est également malheureux.

L'an dernier la section s'est réunie pour notre assemblée de printemps ainsi que la Fête de St Nicolas, au restaurant du Jura à Bassecourt.

Notre sortie annuelle a eu lieu au chalet du ski-club de Rebeuvelier, suivie du repas préparé par un traiteur. Un grand merci à la visiteuse des malades Claudine Macchi, ainsi qu'aux collègues Benoit Koller et Michel Monin. Un travail très apprécié des malades et jubilaires.

Les comptes 2018 présentent une perte minime de 13 fr. Ils sont acceptés sans coup férir et le caissier Benoit est remercié. Il présente le budget 2019 à l'équilibre avec des rentrées et des dépenses de 6 200 fr.

La section compte 226 membres, avec une moyenne d'âge : 77, 6 ans. Le vice-président de la PV Jean-Pierre Genevay, a évoqué les effectifs de la PV: 20000 membres il

ya 25 ans, 13 000 aujourd'hui. La CCe prévoit une réorganisation du CC et de la CCe. Une révision du règlement de gestion est en cours.

Les avantages des membres de la PV

Il informe des avantages des membres SEV. Ils ont une protection juridique professionnelle. Le rabais de 20% chez Brenscino est toujours d'actualité. Le SEV accorde des prêts jusqu'à 5000 fr., ainsi qu'une aide de secours pour les cas de maladie ou accidents.

Le SEV a réagi aux informations concernant nos FVP. Enfin, pour le centenaire du SEV, le bus-exposition sera présent dans le Jura le 3.10 à Saingnégier et le 7.10 à Delémont.

Le programme 2019 prévoit une sortie le 12 septembre à Rebeuvelier avec les marcheurs et la Saint-Nicolas le 5 décembre chez La Dette Bassecourt.

Du côté des jubilaires, Roland Charmillot et Pierre Ackermann fêtent 60 ans de sociétariat. Pour clore, l'assemblée estime que les cff pourraient offrir une carte journalière aux retraité-e-s, vu leur bénéfice 2018.

ASSEMBLÉE DE TS ROMANDIE

Où va la Caisse de pension?

Le comité de TS Romandie Les membres de notre section se sont réunis le vendredi 15 mars au Restaurant Le Tempo à Yverdon-les-Bains. Claude Meier, président central de notre sous-fédération était présent à notre demande. A la suite des points statutaires, approbation des comptes et rapports d'activité, nous avons pu profiter de la présence du secrétaire syndical Jurg Hüni pour nous présenter les points forts de la nouvelle CCT, et de par la-même, expliquer le fonctionnement des négociations ainsi que la prise de mandats dictée par la base.

La séance a été ponctuée de quelques questions et interventions dont une particulièrement d'actualité concernant notre caisse de pension. Il a été relevé le faible rendement

de celle-ci et son choix de développement futur a été questionné. Une plus grande transparence serait également souhaitée au niveau du rapport de gestion, disponible en allemand uniquement. Des points sérieusement mis en évidence vu l'insatisfaction générale liée à la diminution de nos rentes.

A été également acceptée une proposition d'organiser une ou plusieurs réunions délocalisées dans l'année à venir, ceci afin que tous nos membres puissent se faire entendre. Pour une question de fonctionnement l'assemblée annuelle d'Yverdon-les-Bains subsistera.

Un grand merci à tous, pour votre engagement, votre présence et votre soutien.

CCT TRAVYS

Avancées pour le personnel

Yves Sancey
yves.sancey@sev-online.ch

Le personnel de la compagnie des transports publics du Nord-vaudois travys s'est prononcé massivement en faveur d'une nouvelle Convention collective de travail. Nous faisons ici le point sur les principales avancées.

Le 17 avril, le personnel de travys, (Transports Vallée de Joux, Yverdon-les-Bains, Sainte Croix), réuni en assemblée générale, a suivi le mot d'ordre de la délégation de négociation et du SEV. Il s'est prononcé à une forte majorité en faveur de la nouvelle CCT de leur entreprise qui entre en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Au cours de la négociation pour le renouvellement de la CCT demandé par la direction travys et qui s'est déroulée dans un climat constructif, le SEV a obtenu un certain nombre d'avancées.

Jean-Pierre Etique, secrétaire syndical SEV en charge du dossier, s'en félicite: «En échange d'une certaine souplesse dans le cadre de l'organisation du temps de travail et des tours de service, nous avons obtenu certaines améliorations pour le personnel. La délégation de négociation du syndicat avait à cœur d'apporter des améliorations.» Celles-ci redonnent de l'attractivité à des métiers connus pour la pénibilité des horaires.

Équivalence de la durée du travail annuelle

Parmi les améliorations, il y a l'équivalence de la durée du travail annuelle pour tout le personnel à 2050 heures annuelles, tant ceux qui sont soumis à la semaine de 5 jours que de 6 jours (le personnel de l'exploitation). Ces derniers voient la pénibilité de leur travail reconnue et bénéficient de deux jours supplémentaires de repos pour arriver à 65 jours, comme tous leurs collègues. Pour les mécaniciens de loc que nous avons contactés, «c'est tout du positif. Deux jours de congé sont toujours bons à prendre.»

Pour Benoît Ménéstrier, conducteur de bus depuis 8 ans à travys, président de la section VPT Nord Vaudois/Travys et soumis à la semaine de 6 jours, «c'est une avancée. Les négociations CCT ont été très satisfaisantes cette année, avec aucun recul».

Garanties pour les tours de nuit

Autre avancée, le personnel de l'infrastructure, donc majoritairement les monteurs de voies, aura la garantie, quand il est engagé pour les tours de nuit, que la direction prenne en compte au minimum 8h12 de travail pour ne pas le pénaliser sur les jours de compensation et que leur solde ne tombe pas dans le négatif à la fin de l'année. «Pour nous cette mesure était très importante. Même si nous n'avons pas tout obtenu, nous avons ainsi

fait un bon pas en avant», se réjouit Didier Fuchter, monteur sur voies depuis 18 ans et membre de la délégation de négociation.

Revalorisation pour Infra

Le personnel d'Infra avait clairement demandé une revalorisation de leur fonction suite aux nombreux cours suivis. La grande majorité du personnel d'Infra a obtenu un échelon de fonction supplémentaire, ce qui se traduira par un meilleur salaire. La présence de collègues de l'Infra dans la délégation de négociation a pesé pour corriger les fonctions sous-évaluées. «Nous estimions primordial que notre responsabilité pénale, notamment, en termes de sécurité soit reconnue», précise Julien Magnanou, conducteur de véhicule ferroviaire et chef sécurité depuis 4 ans.

Pour le personnel de l'infrastructure qui interviendra durant son temps libre pour des raisons de perturbation d'exploitation, il y aura des bonus d'intervention avec une majoration du travail de 25% pour les jours de semaine et de 50% pour les samedis, dimanches et jours fériés. L'indemnité de 30 fr. est maintenue.

Souplesse sous condition

Lors de la suppression d'un jour de congé les samedis, dimanches et jours fériés pour le personnel de l'exploitation (bus et train), s'il donne son accord, une majoration de 3 heures de temps de travail sera accordée lorsque la suppression du repos intervient moins de 48 heures avant la prise de service. La direction a également accepté une augmentation de l'indemnité du dimanche de 50 centimes par heures.

De son côté la direction tenait à mettre en place des contrôles inopinés du taux d'alcool tout en garantissant qu'il n'y aura pas de «chasse aux sorcières». Le SEV est entré en matière sur une certaine souplesse pour réduire d'une heure ou deux les jours de compensation quand ils sont suivis ou précédés d'un jour de repos. Cette souplesse peut aussi arranger le personnel pour certaines rotations.

Dernier point positif, le congé paternité, qui passe de cinq jours à deux semaines.



Le personnel de travys a soutenu le résultat de sa délégation de négociation en adoptant la nouvelle CCT.

PENSIONNÉS VPT LAC LÉMAN

Merci président!

Marc de Monès, secrétaire Le comité des retraités de la CGN Lac Léman s'est réuni comme chaque année pour son assemblée générale le 26 mars 2019 à la société nautique d'Ouchy.

Cette assemblée a été vraiment spéciale car elle a célébré deux événements importants: les dix ans de présidence de notre collègue André Duvaud (87 ans), ancien capitaine de la CGN et de son remplacement

à la présidence par notre collègue Brigitte Rohr élue à l'unanimité par applaudissement pour son engagement dans le syndicat déjà depuis plusieurs années. André Duvaud a été un président exceptionnel qui a apporté beaucoup d'améliorations pour notre groupement par son dévouement et son engagement personnel pour défendre les intérêts de chacun d'entre nous.



C'est avec beaucoup d'émotion que l'assemblée lui a remis ce trophée (photo) pour lui témoigner notre gratitude. Nous te souhaitons, cher André, de rester parmi nous en bonne santé et le plus longtemps possible, et à toi, chère Brigitte, une longue et belle présidence avec le soutien du comité et de tout ton groupement.

SÉANCE CC VPT

Participez !



Christoph Locher La séance de printemps du CC VPT s'est déroulée les 3 et 4 avril à Bönigen. Le président central s'est réjoui de la présence de tous les membres CC sans exception. Cette séance était très intensive, et certains thèmes ont donné lieu à des discussions très controversées. Dans son discours d'ouverture, Gilbert d'Alessandro a évoqué les nouvelles dispositions de la LDT dont l'application doit être contrôlée. Cela n'est pas acceptable que les entreprises conservent pour elles les bénéfices issus des nouvelles possibilités d'augmentation de la production. Une partie doit être rétrocédée au personnel. Les thèmes importants de cette séance étaient la préparation de l'AD du 3 juin et les propositions pour le congrès du 4 juin. Le 3 juin est aussi la date d'ouverture des festivités pour le centenaire SEV. Barbara Spalinger a annoncé que ces festivités se termineront le 30 novembre avec une grande fête à Berne. Elle encourage tous les membres SEV à participer à cette fête. Bien entendu, la grève des femmes du 14 juin était aussi d'actualité. Dans les transports publics, la plupart des systèmes salariaux utilisés permettent d'éviter les discriminations salariales envers les femmes. Les femmes qui ont congé sont appelées à participer aux nombreuses manifestations organisées dans le cadre de la grève des femmes. Le SEV a conçu une carte d'urgence qui peut être

utilisée par toutes celles et ceux qui travaillent en horaires irréguliers. En cas d'accident avec dommages corporels, on peut faire appel à un «avocat de la première heure» (voir p. 7). La carte peut être utile pour ce genre de cas. Le canton du Jura a l'intention de mettre au concours toutes les lignes de bus. Nous veillerons à ce que les conditions de travail d'usage dans la branche soient respectées. L'OFT doit contrôler les conditions de travail. Cela englobe aussi les sous-traitants qui doivent respecter les prescriptions. On a aussi parlé du congé syndical: nous constatons qu'il y a là de très grandes différences dans les entreprises. Nous espérons que ces congés ne soient pas remis en question.

Le recrutement au SEV s'est déroulé selon nos espérances au début de cette année. Une action spéciale a été lancée à court terme. Tous les nouveaux membres qui adhèrent au SEV entre mars et décembre 2019 bénéficient de 3 mois gratuits (Les nouveaux membres qui ont le sociétariat décompté dès le 01.11.2019 ne profitent qu'en novembre et décembre 2019 de la gratuité de cotisation, ceux dont le sociétariat est décompté dès le 01.12.2019 ne profitent de la gratuité qu'en décembre 2019. Les femmes bénéficient même de la gratuité jusqu'à la fin de l'année).

Encourage donc tes collègues à adhérer au SEV! Cela en vaut encore plus la peine en ce moment.

SOUS-FÉDÉRATION AS, BRANCHE VOYAGEUR

Que fait Eurobus?

AS, branche Voyageurs Lors de la première séance 2019, la situation du marché suisse des bus grandes lignes a été critiquée. Le fait qu'Eurobus puisse tout simplement laisser tomber des lignes avec une concession pour concentrer son offre sur des lignes plus lucratives jette une fois de plus le doute sur le fonctionnement de l'OFT. La mise en service retardée des Twindexx de Bombardier nuit à l'image des diverses parties concernées. La situation à la police des transports s'est un peu calmée avec la nomination du nouveau chef et de quelques cadres supérieurs et l'enquête réalisée par la CG du Parlement. D'un autre côté, la discussion actuelle sur l'ancrage de la police des transports dans le corps des gardes-frontière fait de nouvelles vagues. Les collègues de la centrale sont mis à rude épreuve avec le projet WEP. Au vu de l'instabilité dans la question du lieu de travail et du nombre de départs dans des domaines import-

ants, la charge de travail augmente fortement.

Dans la distribution, la stratégie d'assainissement du marché se poursuit. En 2019, des points de vente seront de nouveau transformés en haltes non desservies. Dans le domaine du marketing nous critiquons l'application, s'agissant par exemple des actions black friday de la Coop et d'Interdiscount. Celles-ci surchargent nos conseillers à la clientèle de frais et ont tendance à produire des contacts médiocres avec la clientèle. Au BLS également les économies frappent par «Bestway» et cause la fermeture de plusieurs points de vente.

La branche organise une nouvelle journée de branche. Elle se déroulera sur le thème: «Trucs et astuces dans l'environnement du nouvel Office-365». Deux spécialisés soutiendront les participants. La journée (temps libre) aura lieu le 11 mai à Olten. Encore des places libres. Inscription: p@as-online.ch.

Sections

22.5
AS Ouest

Assemblée générale des membres.
18 h 45 Hôtel Alpes et Lac, Neuchâtel.

22.5
PV Fribourg

La sortie de printemps nous mènera à Nestlé Waters SA à Henniez. Rendez-vous sur place à 9h30 h précises (parking à disposition): 2heures de visite. En train, dép. de Fribourg 8h16 (arr.Payerne à 8h44), dép. de Payerne à 8h47. Arrivée à Henniez à 8h55. Retour: départ Henniez 12h03; arrivée Payerne 12.13 h. En gare d'Henniez, deux véhicules sont mis à disposition pour le parcours jusqu'à l'usine. A l'Usine, 4 places de parc sont à disposition pour les visiteurs.

Inscriptions obligatoires jusqu'au 17 mai c/o : Eric Pont niric@sunrise.ch 026 660 59 63 ou Joël Terrapon-terrapon.joel@bluewin.ch 026 660 53 70. Maximum 30 personnes

Repas de midi au Restaurant de la Poste à Payerne au prix de frs 23.- (dessert compris). Comme d'habitude la Caisse PV prend en charge les cafés.

28.5
PV Genève

Sortie à la Maison de Montagne de Bretaye <http://www.mmbretaye.ch>
Seulement 2 minutes de marche pour l'atteindre la Maison de Montagne puis un moment à vous pour profiter de la nature et du paysage à 1700 mètres d'altitude. Au menu, apéritif avec planchette de délices de la région et menu découverte de spécialités des Alpes vaudoises (pas encore connu) et dessert. Pour cette journée exceptionnelle, nous sommes obligés de passer le prix à 60 fr. par personne, membre ou conjoint. Ce prix comprend l'apéritif, le repas, les boissons, le café ou le thé. Possibilité d'arrangement si cela vous pose un problème. Titre de transport : carte journalière avec abonnement ½ ou abonnement général. Inscription : en versant 60 fr. par participant-e jusqu'au 22 mai. Départ de Genève-Aéroport dép 8h20, arrivée au Bouquetins à 11h14. Retour dès 15h34 ou 16h34, arrivée à Genève à 18h30 (19h30).

19.6
PV Vaud

Visite du Centre Camille Bloch à Courtelary. Inscription(s) jusqu'au 20 mai 2019 par carte postale adressée à Michel Cavin, Grand Rue 2, 1148 Moiry ou par courriel : michel_cavin@yahoo.fr –ou- sev-pv@bluewin.ch en mentionnant : nom, prénom, adresse, No de tél. et nombre de personnes. Lausanne départ 8h15, Arrêt à Yverdon pour la « pause café-croissant », Départ d'Yverdon à 9h39 pour Courtelary, via Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds. Retour à Lausanne pour 17h45. Se munir de ses FVP. Prix 70.00 incluant le café-croissant, la visite guidée, le repas et les boissons.

Plus d'informations : www.sev-pv.ch/vaud/vd_informations.htm ou auprès du responsable. Attention : 700 mètres à pieds entre le Centre C.

Bloch et le resto et places limitées à 45 participant-e-s.

Votre comité

1er mai en Romandie

Genève

GENÈVE-30avril

20h30 Tenteau parc des Bastions. En collaboration avec Adok. Films, présentation et projection de *J'veux du soleil*, le nouveau documentaire de François Ruffin et Gilles Perret. Trois ans après *Merçi Patron!*, le journaliste et député de la France insoumise repart sur les routes à la rencontre des Gilets jaunes. Film suivi d'un débat. Prix d'entrée symbolique: 5 francs.

GENÈVE - 1er mai

10h30 La Pierre sur l'esplandade d'Unia-Mail. Allocutions du PDT et du SSP, Gilets jaunes, cause des Kurdes.

11h30 Restauration au parc des Bastions. 13h30 Départ du cortège du boulevard James-Fazy empruntant la place des 22-Cantons, rue de Chantepoulet, pont du Mont-Blanc, rue d'Italie, rues Basses, rue de la Corrairie, place Neuve, pour terminer au parc des Bastions. 15h15 Allocutions du Parti socialiste et de Syna, du Collectif Grève des femmes et du Collectif jeunes pour le climat. 16h - Festival Avanti! 21h30 Entre les changements de groupes, prises de parole concernant le centenaire de l'Organisation internationale du travail et la situation en Amérique latine.

Neuchâtel

FLEURIER

Dès 11h Accueil place de la Gare, devant le secrétariat Unia. 11h30 Partie officielle. Allocutions de: **Amanda Ioset**, militante POP et jeunes POP, ex-conseillère générale à Val-de-Travers; **Cécile Mermet-Meyer**, PS, vice-présidente PSVT, conseillère générale à Val-de-Travers; **Philippe L'Eplattenier**, président du comité Unia, Val-de-Travers. Apéro offert par la commune de Val-de-Travers.

12h30 Repas: soupe aux pois et soupe à l'avoine (végétarien), boissons sans et avec alcool. Pâtisseries, thé et café.

Dès 13h Musique populaire et engagée avec Popchestra.

LE LOCLE

Dès 11h Ancienne Poste, rue Marie Anne-Calame 5. Paris-La Tchaux, chanson française musette. 14h Cortège.

Discours: **Nicole Baur**, déléguée à l'égalité du canton de Neuchâtel; **Karim Boukhris**, secrétaire syndical SSPRN; **Ana Ziegler**, lycéenne, Groupe neuchâtelois de la Grève pour le climat; **Léa Ziegler**, Collectif neuchâtelois pour la Grève des femmes. Boissons & restauration. **Information importante:** En raison du Tour de Romandie, les liaisons routières entre la Chaux-de-Fonds et Le Locle seront fortement perturbées entre 14h et 17h.

NEUCHÂTEL

Dès 11h30 Sous le Péristyle de l'Hôtel de Ville, rue du Concert. 14h Animation musicale. Cortège. Discours.

Transjurane

PORRENTRU

11h Gare de Porrentruy Rassemblement.

11h15 Cortège du 1er Mai interjurassien. 12h Apéro puis repas à la salle de l'Inter. Interventions politiques:

Jeanne Beuret et **Danielle Siegfried**, co-présidentes de l'Association interjurassienne Grève des femmes. **Joakim Martins**, membre du Collectif jurassien jeunes pour le climat. Boissons, repas, grillades à prix populaires. Concert de Vincent Vallat et DJ Kolonel Moutarde. Entrée libre.

SAIGNELÉGIÉ

MARDI 30 AVRIL

21h Brasserie des Franches Montagnes, Soirée jeunesse Transjurane. Blue Light Orchestra et DJ Luccio Z
Restauration sur place possible sur réservation jusqu'au 23 avril. Menu + boisson 20 francs. Infos et réservation: transjurane@unia.ch

Valais

SION

Dès 17h30: Place du Scex

Discours: **Pierre-Yves Maillard**, président de l'Union syndicale suisse; **Wanda Guimaraes**, députée au Parlement du Portugal; **Mathias Reynard**, conseiller national. Concert d'Anach Cuan.

Vaud

LA CÔTE

10h- 13h Intersection rue de la Gare – rue de la Morâche. Rassemblement.

LAUSANNE

17h30 Place de l'Europe, Rassemblement. 18h Départ de la manifestation. 19h Retour à la place de l'Europe. Discours, musique, stands. En cas de forte pluie, Centre Pôle sud.

LE SENTIER – VALLÉE DE JOUX

12h Cantine de gym du Sentier, avec 'une invitée. Grillades offertes.

YVERDON

Dès 16h Place Pestalozzi, Animation, body-painting. 18h Cortège syndical à travers la vieille ville. 18h30 Partie officielle avec discours de **Nuria Gorrite**, présidente du Conseil d'Etat vaudois, **Mathilde Marendaz**, militante écologiste et membre du Collectif de la Grève des femmes. 19h Repas. 20h Table ronde sur le thème «Egalité des sexes et discriminations sur le lieu de travail» avec différentes intervenantes.

Berne

BIENNE

Dès 12h : Service de bar à la Place Centrale. 17h : Rassemblement à la Place de la Gare. 17h15 : Cortège en direction de la Place Centrale. 18h30 : Remise du prix Unia « Travail et solidarité » Dès 19h : Disco des femmes avec Emilie & Lieber Frau.

Les orateurs et oratrices:

Salutation: **Jesus Fernandez**, président de l'union syndicale Biel-Lyss-Seeland. Allocutions: **Daniel Lampart**, premier secrétaire et économiste en chef USS, **Véronique Polito**, membre de la direction d'Unia et **Muriel Günther**, conseillère de ville Jeunesse socialiste, Bienne.

Fribourg

FRIBOURG

Place Python de 16h à 21h. Cortège à 18h. Le 1er Mai est placé sous le signe de l'Egalité. Cinq oratrices:

Martine Fagherazzi-Barras, PS Fribourg; Catherine Friedli, SSP; Jasmine Berruex, Unia; Mélanie Glayre, SYNA; Marie-Louise Fries, SYNA.

PV VAUD

Maillard en visite

Le comité Le 6 mars a eu lieu l'AG devant 102 participants. Ouverture en musique, souhaits de bienvenue, lecture du pv 2ème A.G. 2018, les avantages de l'assurance SEV-Multi. Rapport du président : la section au 31.12.2018 a 1375 membres, dont 894 pensionnés. Les comptes 2018 bouclent sur un déficit de 1533 fr.35, le budget 2019 bouclera avec un déficit prévu de 2700 fr. La situation est préoccupante et nous espérons une meilleure redistribution de nos cotisations.

Bref rappel de nos activités, de la collaboration avec la C.C. et du Comité Central P.V, les autres activités syndicales sont citées, FVP, la C.P. CFF, Prévoyance vieillesse, l'U.S.S., la C.F., les contacts avec les CFF et l'UTP et notre syndicat/Comité SEV, ainsi que les perspectives 2019 et ses conclusions. Au chapitre de la LPP, il relève la volonté de certains élus de s'attaquer aux rentes des retraités. Commission de Gestion 2019 : A. Sutter, rapportrice, D.

Steiner, J.-C. Albasini, membres, S. Arnold, suppléante.

Les sorties de 2019

Le 19 juin, chez Camille Bloch, max. 45 personnes, si nécessaire, 2ème sortie sera organisée. Pour le 11 septembre, le Doubs et Besançon, avec les cars Vuagniaux.

Notre invité, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, se présente, il a certaines attaches ferroviaires, puis il nous parle de ses luttes syndicales de l'époque et futures en tant que nouveau président de l'USS, tels que : l'agenda politique doit être fait de propositions pour gagner, pas uniquement pour occuper le terrain et bien choisir les combats que l'on veut mener!, la LAMal, la RFFA dont il est pour un OUI dans les urnes le 19 mai prochain.

Et l'A.G. est close par un rappel de communiquer les changements d'adresse, des dates de sorties, y.c. le « café-contact » à Yverdon, le 25 septembre.

HOMMAGE À DANIEL TURIN, TUTU



Le 4 janvier, Daniel Turin s'en est allé. Cheminot engagé, il reçoit ici l'hommage de **Michel Béguelin**. «D'une modeste famille de cheminots, Tutu avait naturellement le rail dans le sang. Et cette ligne de vie rayonnait et alimentait de nombreuses facettes, comme la solidarité, l'amitié solide, le sens du service public, l'engagement syndical, l'alpinisme, la musique, le dévouement social. Le tout enrobé d'une joie de vivre et d'un humour décapant. Une personnalité rayonnante, nette, sans artifice, qui touche au plus profond.» (...) «Adolescent bon gymnaste, il se rêvait en maître de sports. Mais ce fut le rail, commis de gare. Son apprentissage commença le 1er mai 1953 à Bussigny. Il fut mis dans le bain de la façon la plus brutale: un mois plus tard, alors qu'il était seul avec le commis de service survint un accident de personne » à 300 m. de là. (...) Un autre cas édifiant. A la fin des années nonante, la chasse aux économies atteint des sommets. Tutu constate que pour le graissage des aiguilles entre Renens et Lausanne (près de 400 trains/jours à l'époque), l'agent de protection du collègue au travail sur l'aiguille avait tendance à être supprimé. Scandalisé, il court-circuita tout le monde, syndicat et hiérarchie, et adresse une lettre directement au PDG Weibel. Celui-ci réagit au quart de tour, lui donne totalement raison et le félicite. Une année ou deux plus tard, le même PDG Weibel lance une campagne de sécurité dans toute l'entreprise, en insistant sur le fait qu'elle devait commencer par les cadres supérieurs et que c'était à eux de montrer l'exemple. J'ai toujours

pensé que Tutu y était pour quelque chose.» « A l'époque, celui qui entrait aux CFF dans les services du mouvement, entrait au SEV. Une solidarité évidente. Très vite Tutu anima les assemblées de section, puis de la sous-fédération du personnel des gares puis celles des sous-chefs de gare. En fin de carrière, il reprit la présidence de la section vaudoise du personnel des gares, section secouée à l'époque par les réorganisations incessantes des CFF. Comme retraité, il poursuivit son engagement, mais comme co-président de la section PV Vaud avec Albert Blondel jusqu'en 2010, animateur infatigable, souvent assistant social, toujours à l'écoute.» (...) «Contre toutes les injustices, Tutu fut un combattant intransigeant. L'une en particulier le mobilisa chaque année jusqu'à l'âge du Landsturm, l'impôt militaire, impôt inique réservé aux cheminots de l'exploitation auxquels la Confédération interdisait de faire du service militaire hors école de recrue en leur imposant de ce fait un impôt spécial. Chaque année, Tutu protestait par lettre ou par des notes sur le bulletin de versement. Il réclamait un retour concret sur investissement, un boulon du fleuron blindé de l'époque, le char 68. (...) 30 ans plus tard, j'ai pu offrir à Tutu un authentique boulon de char Léopard, le fleuron blindé de notre époque. Ah, son œil rigolard vengeur lorsqu'il le reçut ! » (...) Les premiers soucis de santé se manifestèrent. Sa mobilité personnelle se réduisit, il devint de plus en plus dépendant de sa voiture. Josette est décédée en mars 2018. Tutu a voulu faire face. Mais en automne, il avait de plus en plus de peine à se déplacer. Il a été hospitalisé quelque temps. Le 4 janvier il fut retrouvé dans son fauteuil. Il avait rejoint Josette...» (...) «Tutu, véritable chevalier du rail, merci infiniment pour tout ce que tu as donné aux cheminots et à leur famille et à la collectivité, sans jamais compter. Merci aussi pour avoir démontré la solidité des réseaux sociaux fondamentaux, les anciens, ceux où l'on se parle en se regardant dans les yeux, où l'on se tape sur l'épaule, où l'on fait quelque chose ensemble, où l'on sue au coude à coude. Tu en as fait la démonstration aussi éclatante que rassurante : la fraternité existe ! »

Agenda 5/19



Infos :dossier 1er mai
www.uss.ch/actuel/

SCENARI

Le climat menace les droits humains



Françoise Gehring
francoise.gehring@sev-online.ch

Les changements climatiques ont un impact majeur sur les droits de l'homme, parce que le réchauffement de la planète et la dégradation de l'environnement contraignent des dizaines de millions de personnes de fuir leur pays. Mais ces personnes n'ont aucune protection légale et ne bénéficient pas de la protection inscrite dans la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. En outre, l'Accord de Paris sur le climat de 2015 minimise les responsabilités politiques dans l'évaluation des causes des changements climatiques.

En Asie de l'Est et dans le Pacifique, en Asie du Sud et en Asie cen-

trale, en Amérique et en Europe, des millions de personnes fuient les désastres naturels plutôt que les guerres et les conflits. L'Afrique est le seul continent où les choses se déroulent de manière différente. Mais malgré tout, en 2017, il y a tout de même eu 2,6 millions de migrants africains pour des raisons environnementales. L'ONU rapporte qu'en 2017 quelque 40 millions d'individus ont dû migrer à l'intérieur de leur propre pays, abandonnant leur lieu d'origine à cause de conflits, discriminations, pauvreté et catastrophes naturelles.

Selon l'Organisation internationale pour les migrations, les déplacements causés par les catastrophes naturelles ont triplé en 40 ans. Et selon la Banque Mondiale, d'ici 2050 il y aura 250 millions de personnes qui se déplaceront à l'intérieur de leur propre pays

ou franchiront la frontière à cause des changements climatiques. Les études de diverses agences de l'ONU font état de températures moyennes en augmentation, d'une plus grande fréquence de phénomènes météorologiques extrêmes (ouragans, sécheresses, vagues de chaleur, désertification, voir tableau ci-contre), d'un bouleversement des rythmes de végétation dans l'agriculture et d'une hausse du niveau des océans.

Les changements climatiques touchent plus particulièrement les personnes les plus vulnérables ou victimes de discriminations. Les enfants sont les plus menacés. «Les changements climatiques – a souligné Kumi Naidoo, secrétaire général d'Amnesty International – sont une question de droits humains précisément à

cause de son impact sur les personnes. Les changements climatiques accentuent les inégalités ; en grandissant les enfants auront à subir de terribles répercussions. Le fait que la plupart des gouvernements font peu ou rien pour réagir contre cette autodestruction constitue la plus grande violation intergénérationnelle des droits humains de toute l'histoire ».

Les changements climatiques ont un impact direct sur le droit à l'eau potable, à l'alimentation, à la santé et à des conditions de vie dignes. Ces changements agissent également sur le droit des peuples de disposer de leur territoire et sur le droit à la citoyenneté. Un scénario qui concerne plus particulièrement les Etats insulaires qui pourraient disparaître à cause de

Infos principales sur:
www.ipcc.ch/
www.amnesty.ch

la hausse du niveau des océans.

Il y a aussi tout le chapitre de l'intervention directe des acteurs économiques. Amnesty International rappelle que «en Honduras un projet d'extraction d'huile de palme pour favoriser les grandes plantations a dépeuplé les petits paysans de leurs terres. Et des communautés indigènes ont été expropriées pour permettre la construction d'un barrage hydroélectrique». De telles situations, dénonce l'organisation humanitaire, sont nombreuses «mais c'est très rare que l'on en parle dans les pays responsables de l'augmentation des gaz à effet de serre». Les changements climatiques et les catastrophes naturelles qu'ils provoquent détruisent des millions de vies. Mais pour la communauté internationale les réfugiés climatiques n'existent pas. Le paradoxe est que les effets destructeurs des changements climatiques touchent avant tout les

pays les plus pauvres, alors qu'ils sont les moins responsables de la détérioration de l'environnement.

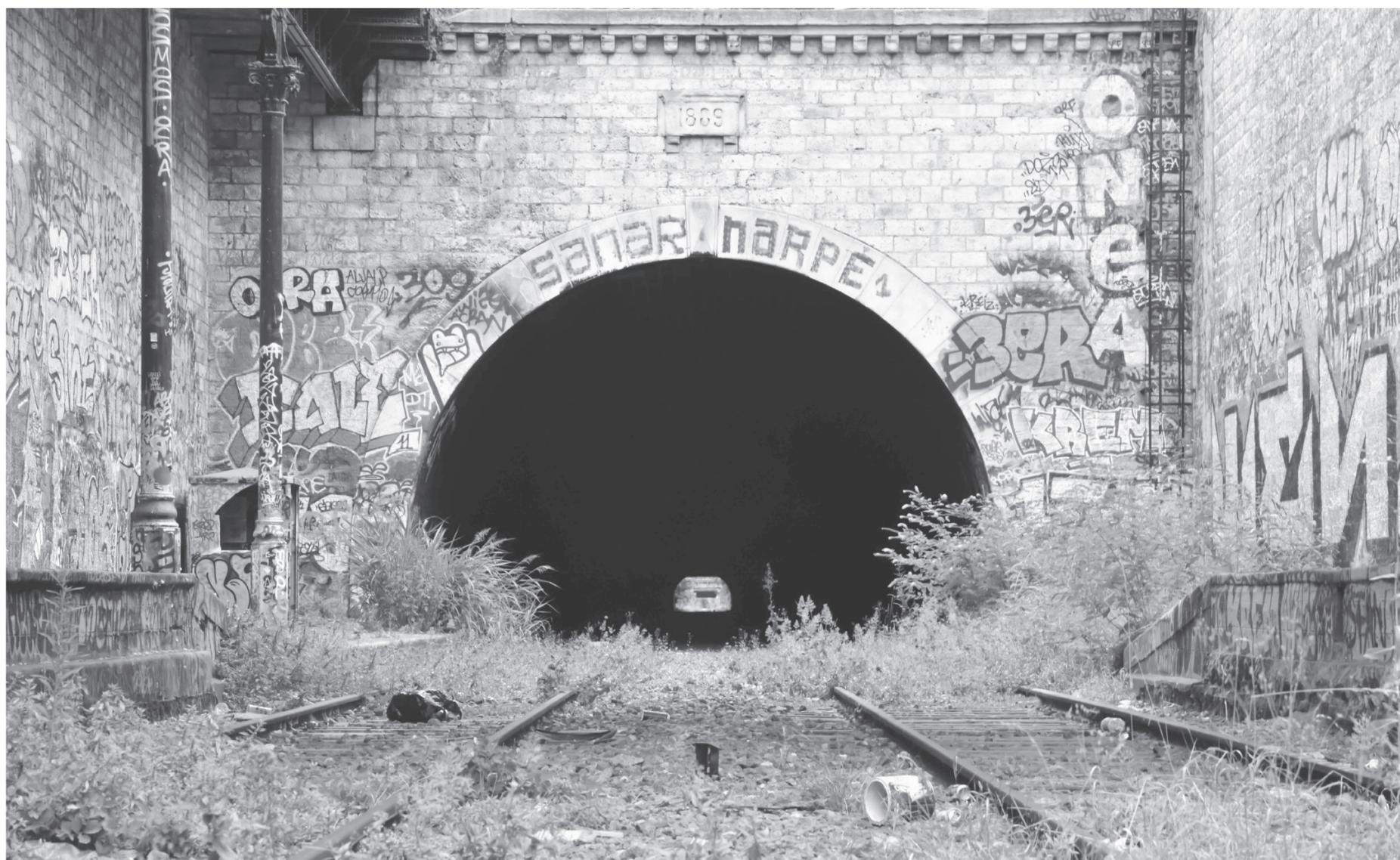
Les conséquences

Catastrophes naturelles : ouragans, pluies torrentielles, inondations provoquent de manière directe de nombreuses victimes. En outre cela détruit les écosystèmes, avec pour conséquences des menaces sur la sécurité alimentaire et sur notre propre existence terrestre.

Fonte des glaciers : la fonte des calottes polaires engendre la hausse du niveau des océans. Ce phénomène compromet l'agriculture et l'approvisionnement en eau potable.

Élévation du niveau des mers : cela représente un grand danger pour les zones côtières qui deviendront inhabitables sous les basses latitudes ; en outre, certains pays insulaires subiront de très graves dommages. La salinisation des sols et des eaux souterraines causée par la raréfaction de l'eau potable représente également un danger. Une augmentation de la température de 2 degrés pourrait priver 1 à 2 millions de personnes d'eau potable pour leurs besoins.

Augmentation des températures : cela conduira inévitablement à la désertification et à la sécheresse. Cela compromettra l'activité agricole et l'accès à l'eau potable. Cela augmentera le risque de propagation de diverses maladies, comme par exemple la malaria causée par les inondations. Des vagues de chaleur et de smog ont des répercussions sur la santé. Avec une augmentation de 2 degrés de la température moyenne de la planète, 100 à 400 millions de personnes supplémentaires souffriront de famine et le nombre annuel de décès causés par la sous-nutrition augmenteront de plus de 3 millions.



PARIS INSOLITE - PETITE CEINTURE

Flavio Pons

«Août 2016 - Au détour d'une conversation, j'ai entendu parler de la Petite Ceinture de Paris. Une voie ferrée abandonnée, partiellement ouverte au public à certains endroits mais dont de multiples points d'accès restent

mystérieux, secrets et interdits au public. Il n'en fallait pas plus pour piquer ma curiosité. Après avoir dû braver le danger ; l'adrénaline et la découverte de l'inconnu aidant, je me suis décidé à

pénétrer sur ce territoire hostile. Le temps d'un instant, de faire un cliché en noir et blanc et il est déjà temps de laisser les lieux sans rien toucher, tel est le principe de l'exploration urbaine. Instagram : flavio_pons_84



PHOTOMYSTÈRE

Où est-ce?



Pour participer, merci de nous envoyer ta réponse d'ici le **mercredi 8 mai 2019** avec ton nom et ton adresse.

Par e-mail: mystere@sev-online.ch

Sur le net: www.sev-online.ch/quiz

Par carte postale: SEV, quiz, Postfach, 3000 Berne 6

Le/la gagnant-e sera désigné-e par tirage au sort parmi les bonnes réponses et remportera **40 francs en chèque Reka.**

Nous publierons le nom du/de la gagnant-e et la solution dans notre prochain numéro. Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

La solution du quiz du N° 4: la Place fédérale

André Streit, Uttigen, membre de VPT BLS, remporte des bons pour des livres d'une valeur de 40 fr.

SUR LES TRACES DE...

La Jeunesse SEV avec Mélissa Farine



Mélissa Farine à Bruxelles le 27 mars 2019, enveloppée dans le drapeaux de l'ETF.

Vivian Bologna
vivian.bologna@sev-online.ch

La relève du SEV pointe le bout de son nez. De nouveaux et nouvelles militant-e-s viennent renforcer la Commission Jeunesse. Rencontre avec l'une d'elle, Mélissa Farine, pétillante jeune femme de 19 ans.

Mercredi 27 mars. Mélissa Farine, drapeau SEV Jeunesse en main, défile, énergique, dans les rues de Bruxelles lors de la manif de l'ETF en faveur de transports garantissant des condi-

tions de vie décentes aux travailleurs et travailleuses et contre le dumping (voir notre dernière édition). Un jour plus tard, Mélissa est attablée dans un petit restaurant avec le reste de la délégation de la Jeunesse du SEV venue dans la capitale belge.

Entre l'apéro et le plat principal, l'occasion est belle de mieux faire connaissance avec cette Imérienne (Jura bernois) devenue agente de train - assistante clientèle doit-on dire maintenant. « Une fille qui était en formation avec moi à Fribourg a parlé de moi à Jordi D'Alessandro qui m'a ensuite in-

vitée à la dernière séance de la Commission Jeunesse de 2018. J'ai adoré l'ambiance! J'ai ensuite participé au week-end des jeunes en Autriche en début d'année à l'initiative des jeunes de Vida, le syndicat interprofessionnel autrichien. La participation était impressionnante et chaleureuse. On a été accueillis comme si on se connaissait depuis des années! »

Très vite, l'enthousiasme de Mélissa incite la responsable des jeunes, Xenja Widmer, à l'envisager comme déléguée à la conférence CCT CFF de la jeunesse. Pour la petite histoire,

c'est en la cherchant dans notre banque de données que Xenja réalise qu'en fait Mélissa est active dans la Commission mais pas encore membre... « C'est vrai que mon entrée au SEV s'est faite un peu à l'envers », rigole-t-elle.

Ses arguments pour les jeunes

Depuis, elle ne manque pas une occasion de parler en bien du SEV et de la Jeunesse en particulier. Quels sont ses arguments pour attirer de nouveaux membres? « Tout d'abord qu'on y trouve un esprit familial bien connu des cheminots. On entend qu'il tend à disparaître, mais je ne crois pas que ce soit le cas partout aux CFF. Et même si on pense que c'était mieux avant, c'est à nous d'être persévérant et de nous battre pour que la famille du rail se renforce. S'engager ensemble pour des causes communes est motivant. La manifestation bruxelloise d'hier donne de l'énergie.

Ensuite, j'insiste sur le fait qu'être syndiqué offre un appui en cas de conflit. Les compétences du SEV sont connues et reconnues dans ce domaine. Enfin, la Commission des jeunes offre des activités variées qui permettent de décompresser, mais aussi de se retrouver entre personnes ayant des horaires irréguliers. On contre-balance ainsi les inconvénients de notre job. »

Ses arguments et son engagement portent leurs fruits puisqu'elle connaît de plus en plus de monde dans les dépôts romands et on l'identifie toujours davantage comme une figure du SEV. « Mon objectif est

d'amener autant de Romands que d'Alémaniques au sein de la Commission, sourit-elle. Je suis persuadée que le potentiel est là. Je le vois au dépôt de Genève où je travaille. »

L'avenir du SEV

L'engagement au sein de la Jeunesse ouvre des portes au sein du SEV. « Grâce à la Commission, on peut se faire une place sérieuse au milieu de cheminots qui sont là depuis 30 ans. Je n'ai pas encore de mandat dans ma section, la ZPV Léman, ou dans la sous-fédération, mais notre travail militant dans la Jeunesse renforce notre crédibilité et offre des perspectives pour l'avenir du SEV. »

Sur Instagram @sevyoung
Sur internet sev-young.ch
sur FB SEV young

Rien ne la prédestinait à atterrir dans le monde des transports. « Je suis à l'aise dans les langues. C'est donc comme ça que je me suis intéressée au travail dans les transports publics. J'aime être au contact de la clientèle et si je peux effectuer les contrôles en équipe, c'est encore mieux », raconte celle qui est aussi engagée pour les statistiques des trajets des voyageurs.

On l'aura compris, avec une relève pétillante, le SEV a de l'or en barre entre ses mains. Et pour la petite histoire, la Jeunesse organise les festivités finales du centenaire, le 30 novembre 2019 à Berne. Une fête à leur image, tournée vers le futur!

BURNOUT BOVIN

Pigr

